



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2011

L'an deux mille onze le 28 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Étaient présents : M. BESSET / M. EUVERTE / Mme PELFORT / M. HARDIVILLEZ / Mme CARRASCO / M. HAUDECOEUR / Mme BARRET / Mme SALVADOR / Mme DEKKER / M. MILON / M. OZON / Mme HADDAR / Mme SPECQUE / Mme ERNOULT / Mme PARASCHIV / M. BOGAERT / M. HUBERT / M. BLANCHARD / Mme TAQUET / Mme GERTHOFFERT / M. MICHALON

Étaient absents excusés : Mme RIBOUILLARD (pouvoir à Mme DEKKER) / M. ROTH (pouvoir à M. HAUDECOEUR) / M. FILIPPI (pouvoir à M. MILON) / M. MAZET (pouvoir à M. BOGAERT) / Mme ARRU (pouvoir à Mme ERNOULT) / Mme GUINION (pouvoir à M. BLANCHARD)

Secrétaire de séance : Stéphane HAUDECOEUR

En exercice : 27	Présents : 21	Votants : 27	Procurations : 6
------------------	---------------	--------------	------------------

Monsieur BESSET salue la présence de Monsieur HUBERT, conseiller municipal, malgré le deuil récent de son épouse. Monsieur BESSET tient à lui rendre hommage.

Approbation du procès verbal de la précédente séance

Adopté à l'unanimité

Décisions du Maire

Monsieur BESSET présente les décisions prises par la Municipalité depuis le dernier Conseil Municipal.

En date du 8 février 2011, la Municipalité par un avenant à la convention a déterminé les modalités d'occupation précaire par le département de l'Oise de locaux mis à disposition de la délégation territoriale à la solidarité du bassin Creillois.

En date du 10 février 2011, la Municipalité a accepté l'offre de la société APAVE dans le cadre d'un diagnostic de la charpente bois du gymnase P. Grousset en vue d'installer deux nouveaux panneaux de basket, pour un montant de 2095,39€ TTC.

En date du 28 février 2011, la municipalité a accepté l'offre du bureau d'études et de coordination Doucelin concernant la mission en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité des sanitaires de l'école Jules Ferry, d'un montant de 3098,84 € TTC.

En date du 28 février 2011, la municipalité a accepté l'offre de la société ECMO, concernant une mission de consultation et de suivi de travail relative aux travaux de mise aux normes accessibilité handicapés à la salle art et culture avenue Jules Ferry, d'un montant de 8318,18 € TTC.

En date du 28 février 2011, la municipalité a accepté l'offre du groupe Ingénierie Europe – Ginger CEBTP pour l'étude de sols et évaluation du risque d'éboulement d'une falaise rue du dernier Bourguignon, d'un montant de 7534,80 € TTC.

En date du 3 mars 2011, la municipalité a accepté l'offre de l'entreprise SARL GOUYER automatisme concernant l'entretien annuel de la porte automatique de l'accueil état civil, d'un montant de 299 € TTC.

En date du 14 mars 2011, la municipalité a accepté l'offre présentée par la société QUADRIA dans le cadre de l'acquisition de mobilier urbain pour l'affichage (vitrines et bancs) dans les différents quartiers de la ville, d'un montant de 15 639,46€ TTC.

En date du 14 mars 2011, la municipalité a accepté l'offre de la société Nature et Décor dans le cadre de l'acquisition de mobilier urbain (corbeilles) dans les différents quartiers de la ville, d'un montant de 10 505,66€ TTC.

En date du 15 mars 2011, la municipalité a acceptée l'offre du cabinet A2 Ingénierie Conseil dans le cadre de la mission en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux d'accessibilité handicapés à la salle art et culture, d'un montant de 1681,58€ TTC.

SOCIAL

1) Augmentation du temps de travail de l'animatrice RPA

Madame BARRET informe que le conseil d'administration de la Résidence des personnes âgées a fait part de son souhait d'augmenter le temps de travail d'un agent contractuel à temps non complet, pour les besoins de la Résidence.

Madame BARRET propose au conseil de passer le temps de travail de cet agent de 24 heures à 27 heures mensuelles.

Elle explique que cette augmentation du temps de travail permettra de compléter l'activité mémoire et de créer une nouvelle activité orientée sur le petit jardinage.

Madame DEKKER souhaite savoir en quoi consiste l'activité mémoire. Madame BARRET répond qu'il s'agit particulièrement de jeux comme « Des chiffres et des lettres » et « Questions pour un champion ».

Adopté à l'unanimité

2) Service civique

Madame BARRET explique que la Municipalité souhaite que la commune s'inscrive dans le dispositif du service civique volontaire. Elle précise que ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes.

L'engagement de service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois et ce pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation, représentant au moins 24 heures hebdomadaires. Le service civique s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Madame BARRET explique que les frais d'alimentation ou de transports pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 100 € par mois.

Une agence du service civique a été créée pour coordonner le dispositif : animation, délivrance d'agrément, contrôle et évaluation. Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Un tutorat doit être garanti à chaque jeune. Il doit être désigné au sein de la structure d'accueil et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Une formation civique et citoyenne sera assurée au volontaire en engagement de service civique. Les structures d'accueil devront accompagner les jeunes dans leur réflexion sur leur projet d'avenir.

Madame BARRET explique que la mission de service civique, pour le pôle social, consistera au recensement des besoins des personnes âgées de plus de 80 ans, à l'aide d'un questionnaire complété par l'agent du service civique. Elle précise que cette mission devrait permettre au CCAS d'analyser le degré de dépendance des personnes ou familles concernées, et de préconiser la mise en place des moyens adaptés pour le maintien à domicile (portage des repas, aide à domicile, téléalarme, installations adaptées à leur état physique). Madame BARRET ajoute que cette mission permettra de développer le fichier de personnes vulnérables, aussi bien pour le plan canicule que pour le plan grand froid.

Monsieur BESSET appelle le Conseil à en délibérer.

Monsieur BLANCHARD explique que le service civique est en soi une bonne idée mais qu'il pose deux interrogations : il s'agit d'un emploi sous rémunéré puisque la rémunération d'un agent se situe autour de 600 €, il s'agit également d'un emploi qui vient en concurrence avec l'emploi des fonctionnaires de la ville. Monsieur BLANCHARD précise par ailleurs que ce projet peut répondre à un besoin d'un certain nombre de jeunes en recherche d'emploi. Monsieur BESSET précise qu'il s'agit d'un temps hebdomadaire de 24 heures et non pas d'un temps plein. Il ajoute que le temps important qui sera consacré à cette mission ne permettra pas à un agent municipal de l'effectuer.

Madame TAQUET trouve le projet intéressant et aurait souhaité davantage de précisions dans le rapport préparatoire. Elle aimerait connaître le projet qui sera proposé par le pôle Culture. Madame BARRET explique que la présentation de ce dossier en Conseil Municipal est nécessaire pour obtenir l'agrément initial, pour un délai de 2 ans. Elle précise que tous les services de la mairie pourront constituer un dossier et le présenter pour validation. Madame TAQUET souhaite savoir s'il y aura un effort de rémunération, et si les conditions de travail seront différentes pour les mineurs. Monsieur BESSET explique qu'il n'est pas envisagé d'employer des personnes mineures. Il ajoute qu'il s'agit d'une orientation de principe qui ouvre un dossier. Il précise que 3 personnes différentes pourraient être employées pour l'animation du CMJ, l'épicerie solidaire et la culture. Monsieur BESSET informe qu'aucun complément de rémunération n'est prévu par les textes.

Madame TAQUET souhaite savoir comment va fonctionner le tutorat. Madame BARRET explique que le pôle social prendra la personne en charge et lui donnera toute la formation et les pré-requis nécessaires pour l'enquête.

Monsieur BLANCHARD souhaite que les missions proposées soient en complémentarité avec les tâches des agents municipaux. Il confirme le fait qu'il s'agisse d'un emploi sous rémunéré puisqu'un temps de travail équivalent à 70% représenterait une rémunération de 840 €.

Monsieur BLANCHARD ajoute que l'indemnité évoquée par la Municipalité est indiquée à titre facultatif et qu'elle mériterait d'être précisée. Monsieur BESSET répond qu'il est prévu une indemnité complémentaire qui n'ira pas au-delà de ce qui a été évoqué. Madame BARRET précise par ailleurs que la loi est très précise sur le fait que la personne du service civique ne doit en aucun cas remplacer un salarié ou un bénévole. Elle ajoute que les tâches proposées seront essentiellement sur le terrain. Madame TAQUET ne remet pas en doute les intentions de Madame BARRET mais explique son inquiétude au regard de la dérive des contrats aidés. Madame BARRET explique qu'elle pourra rendre compte des tâches effectuées par la personne du service civique lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur MICHALON aimerait avoir une précision sur la sélection des personnes et notamment sur l'hypothèse de l'emploi de personnes européennes. Monsieur BESSET trouve cette idée intéressante. Madame BARRET explique que les motivations des personnes devront correspondre aux missions. Madame TAQUET précise que la Croix Rouge emploie des volontaires du service civique pour aller à l'étranger. Monsieur MICHALON souhaite également savoir qui va régler les charges de protection sociale. Madame BARRET précise que l'Etat la prendra en charge ainsi que l'indemnité.

Monsieur BESSET appelle le Conseil à en délibérer.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

3) Indemnité représentative de logement des instituteurs exercice 2011 validation du taux 2011

Monsieur BESSET informe l'assemblée que par un courrier en date du 9 mars 2011, Monsieur le Préfet a invité le conseil municipal à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2011, s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Le taux d'augmentation retenu en 2010 était de 1,10%. Pour l'année 2011, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix est estimé à 1,5%.

Monsieur BESSET précise que cette indemnité concerne les instituteurs et non pas les professeurs des écoles.

Monsieur BLANCHARD souhaite connaître les choix et orientations de Monsieur BESSET en ce qui concerne les instituteurs logés par la ville. Il aimerait également savoir si ces instituteurs pourront continuer à bénéficier d'un logement de fonction dans les années à venir. Monsieur BESSET explique qu'un seul instituteur est logé par la ville. Il précise qu'un courrier a été adressé aux locataires pour les informer d'un possible relèvement de loyer. Monsieur BLANCHARD souligne que le taux d'augmentation prévu pour cette indemnité est en-dessous du niveau de l'inflation.

Monsieur BESSET appelle le conseil à en délibérer.

Adopté à l'unanimité

4) Compte administratif année 2010 :

Monsieur EUVERTE explique que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. A ce titre, il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice clos.

Monsieur EUVERTE précise que le compte administratif doit être rigoureusement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal.

Pour l'exercice 2010, le compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2009	1 862 395,66 €
Recettes de fonctionnement	6 556 011,26 €
Dépenses de fonctionnement	- 5 210 720,19 €
Affectation en investissement 2009	- 1 300 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2010	1 907 686,73 €

Résultat d'investissement 2009	- 423 607,01 €
Recettes d'investissement :	1 914 287,84 €
Dépenses d'investissement :	- 1 500 795,88 €
Besoin de financement 2010	- 10 115,05 €

Restes à réaliser :

- recettes :	185 969,28 €
- dépenses :	639 895,45 €
Besoin total de financement	464 041,22 €

Résultat définitif de clôture : 1 443 645,51 €

Monsieur EUVERTE appelle le conseil à en délibérer.

Monsieur BLANCHARD relève une baisse des charges de fonctionnement (- 47%) et une augmentation importante des charges à caractère général (+ 10%). Il ajoute que la masse salariale baisse de 1,3% ce qui confirme la diminution des emplois de la Fonction Publique au sein de la Municipalité. Monsieur BLANCHARD note également une hausse des produits et services (+18%), essentiellement due à l'augmentation des tarifs dans un certain nombre de services. Il souligne que seulement 49% des dépenses d'investissement ont été réalisées.

Monsieur BESSET exprime le fait que ces points et les explications correspondantes ont déjà été évoqués lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur EUVERTE précise que la diminution des charges à caractère général est essentiellement due à la renégociation de contrats. Concernant la diminution des charges de personnel, il précise que cette variation est traduite par la fin de la rémunération d'un ancien directeur général des services (environ 60 000€ par an).

Monsieur BLANCHARD regrette que la majorité ne veuille pas débattre comparativement sur les comptes administratifs. Il précise par ailleurs que la rémunération de l'ancien directeur général des services est prévue par la loi pour les personnels d'encadrement des mairies. Monsieur BESSET renvoie à la précédente séance du conseil municipal qui a permis de faire le comparatif du compte administratif sur les 5 dernières années.

Monsieur BESSET quitte la salle puis Monsieur EUVERTE appelle le conseil à en délibérer.

Adopté par 21 voix pour, 5 abstentions
Le Maire ne prenant pas part au vote

5) Compte de gestion du receveur municipal

Dressé par le receveur municipal, Monsieur EUVERTE explique que le compte de gestion retrace les encaissements et les paiements réalisés au cours de l'année écoulée.

Sur l'ensemble des opérations effectuées pour 2010, ce dernier présente des écritures rigoureusement identiques à celles retracées dans le compte administratif.

Monsieur BESSET appelle le conseil à en délibérer.

Adopté à l'unanimité

6) Affectation du résultat 2010

Monsieur EUVERTE explique que les résultats du compte administratif et du compte de gestion du receveur se décomposent comme suit :

Excédent de fonctionnement	1 907 686,73 €
Besoin de financement d'investissement	- 10 115,05 €
Solde des restes à réaliser	- 453 926,17 €

Il propose au conseil :

- d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 1 400 000 € afin de compenser le besoin de financement, de solder les restes à réaliser (soit au total 464 041,22 €) et de prévoir des opérations nouvelles d'investissement (935 958,78 €)
- d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 507 686,73 €.
- d'inscrire au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 10 115,05 €.

Monsieur BESSET appelle le conseil à en délibérer.

Adopté par 23 voix pour, 4 abstentions.

7) Budget unique 2011

Monsieur BESSET explique que le budget 2011 est situé à mi-mandat et qu'il marque l'accumulation des efforts passés et notamment le positionnement des dépenses de fonctionnement à un niveau bien plus bas qu'en 2008. Il ajoute que les orientations présentées se traduisent par un budget d'investissement très important qui se fera sur plusieurs années et qui représentent une feuille de route pour la fin du mandat.

Monsieur EUVERTE explique que les services municipaux et ceux du receveur ont réussi à émettre respectivement le compte administratif et le compte de gestion, et que par conséquent, la reprise des résultats et des restes à réaliser ainsi que l'affectation des résultats ont pu être inclus dès le budget primitif.

Monsieur EUVERTE explique que cette procédure permet d'établir (comme l'année dernière) un budget unique pour l'exercice 2011. Les modifications budgétaires éventuelles seront réalisées par des décisions modificatives qui pourront être présentées lors de conseils municipaux suivants.

Monsieur EUVERTE présente le tableau d'évolution des prévisions qui montre une baisse moins importante que les années précédentes des dépenses courantes de fonctionnement (- 11 614€). Il précise que ce niveau sera atteint grâce en particulier aux économies d'électricité et d'énergie.

Monsieur EUVERTE ajoute qu'il a été engagé une analyse de tous les coûts afin de permettre une opération de renégociation des contrats EDF. Il espère une économie de 20 000€. De même, il explique que le budget de télécom et d'informatique devrait connaître la même procédure. Il indique que la mise en téléphonie sur IP devrait permettre de réduire de 30 000€ les coûts de communication. Ce projet sera testé à la médiathèque. Monsieur EUVERTE ajoute qu'une étude sur l'ensemble des moyens d'impression a été lancée par un cabinet extérieur. Il en relève une consommation d'encre et de papier d'un montant de plus de 50 000€. Il indique que l'ensemble du parc d'impression sera unifié.

Les charges générales sont bien maîtrisées puisqu'elles sont réduites de 5,65% (- 87 094€) grâce à la poursuite des effets de renégociation de contrats et à un suivi amélioré des achats.

Les charges de personnel ne progressent quant à elles que de 20 000€ en raison des augmentations de grades et d'échelons et de la rémunération supplémentaire des agents recenseurs.

L'augmentation constatée dans les charges de gestion courante (17 154€) provient essentiellement des contributions aux collègues et au SIAE (13 700€ et 11 089€).

Les charges financières subissent une hausse apparente de 38 326€ par rapport à l'an dernier qui est due à une régularisation en 2010 de 2 années des intérêts courus non échus (- 58 530 €). En réalité ces charges sont en diminution de 44 124€.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 328 702 € en particulier grâce aux impôts locaux dont les taux sont restés équivalents à ceux de l'an dernier. Le dynamisme des bases a permis cette augmentation. Monsieur EUVERTE précise qu'il y a une différence de 60 577€ par rapport au réalisé 2010.

Monsieur BESSET indique que la ville n'a pas encore obtenu les éléments nécessaires au vote des taux. Il propose donc une autre séance de conseil municipal le lundi 11 avril. Monsieur BESSET ajoute qu'une réunion publique consacrée au PLU suivra cette séance.

Il est à noter que le prélèvement pour la section d'investissement est passé de 1 041 300 € en 2010 à 1 200 000 € en 2011 soit 158 700 € supplémentaire auquel il convient d'ajouter le différentiel des amortissements (+ 65 553 €). Ce qui permet d'augmenter d'autant les possibilités d'investissement. De plus l'excédent de fonctionnement de 2010 a permis d'augmenter l'affectation de 100 000 € supplémentaires en excédent de fonctionnement capitalisé (1 400 000 €).

Pour les recettes de la section d'investissement, Monsieur EUVERTE indique que le montant total s'élève à 4 210 323,77€. Les augmentations des prélèvements et de l'affectation du résultat représentent une hausse des recettes de 324 253 € par rapport à 2010. Un emprunt de 800 000€ a été inscrit compte tenu de l'importance des dépenses d'investissement prévues mais il ne sera réalisé qu'en cas de nécessité.

Les subventions inscrites (446 929€) correspondent aux fonds de la région dans le cadre du FRAPP, Monsieur EUVERTE précise que ces subventions concernent en particulier le projet de coulée

verte, à une subvention d'Etat (réserve parlementaire) et à la participation d'EDF pour les aménagements routiers de leurs convois exceptionnels.

Les demandes de subvention encore incertaines du Conseil Général et de l'Etat (dotation d'Equipement des territoires Ruraux) n'ont pas été inscrites et pourront venir en déduction de la prévision d'emprunt.

Les dépenses d'investissements sont à nouveau présentées par opération ce qui permet une meilleure visibilité de ce type de dépenses. Monsieur EUVERTE explique qu'il a fallu faire un tri parmi les projets proposés. Il présente les dépenses prévisionnelles suivantes :

- *Opérations de voirie (696 000€) :*
 - Hauts du Neuillet (300 000€)
 - Entrée Est (solde)
 - Rue de Boissy (étude)
 - Rue du Dernier Bourguignon

- *Réseaux divers : (84 000€)*
 - Remplacement de l'éclairage (40 lanternes environ) + sécurisation

- *Espaces verts (945 000€) :*
 - Coulée verte (692 000€ de réalisation + 77 000€ d'étude)
 - Aménagement des abords de la Place de la République (78 000€)
 - Mobilier urbain

- PLU (20 000€) + Etude STRADAL (51 000€)

- *Bâtiments administratifs (67 000€) :*
 - Remplacement de l'ensemble du parc informatique (55 000€)
 - Mobiliers divers
 - Equipement Police Municipale

- *Bâtiments enfance (49 000€) :*
 - Réaménagement de la Halte Jeux (30 000€)
 - Mise en place du Périscolaire dans 1 classe de l'école Jean Macé
 - Petits équipements

- *Bâtiments culturels (498 000€) :*
 - Mise aux normes de l'ascenseur de la salle Art & Culture (188 000€)
+ étude accessibilité
 - Aménagement du Pôle Culture en continuité avec le projet de coulée verte (60 000€, étude)
 - Travaux dans le musée et sécurisation des souterrains de la mairie
 - Création du sas de l'Abbatiale (48 000€)

- *Bâtiments sportifs (86 000€)*
 - Etude d'harmonisation des équipements sportifs (15 000€)
 - Clôture du jeu d'arc
 - Traçage de la piste d'athlétisme

- *Bâtiments scolaires (511 000€)*
 - Travaux de l'école maternelle Jean-Baptiste Clément (322 000€)
 - Démolition et création des toilettes de l'école Jules Ferry (120 000€)

- *Bâtiments divers (14 000€) :*
 - Réhabilitation du logement du gardien de la salle Art & Culture
- *Investissement divers (145000 €)*
 - Achat de nouveaux véhicules (70 000€)
 - Renouvellement d'équipement
- *Cimetière (28 000€) :*
 - Reprise de concessions, nettoyage de l'ossuaire, aménagement d'un nouveau columbarium, aménagement d'un jardin du souvenir et d'un plan d'eau
- *Opérations financières et foncières*
 - Remboursement des emprunts
 - Acquisition de terrains de la Base de Loisirs pour en faire un aménagement de promenade

Monsieur EUVERTE indique que la marge d'autofinancement est de 1 220 000€ pour l'année 2011 et qu'elle permet de caler les grandes masses du budget.

Monsieur EUVERTE indique que le budget unique 2011 proposé se décompose de la manière suivante :

- Section de fonctionnement
 - recettes 7 107 606,73
 - Dépenses 7 107 606,73
- Section d'investissement
 - Recettes 4 210 323,77
 - Dépenses 4 210 323,77

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le vote intervient au niveau du chapitre en section de fonctionnement et pour les recettes d'investissement et par opération pour les dépenses d'investissement.

Monsieur EUVERTE appelle le conseil à en délibérer.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il s'agit du 34^{ème} budget qu'il est amené à examiner pour la ville. Il précise qu'il s'agit d'un budget basé sur des chiffres estimés puisque l'Etat n'a toujours pas communiqué aux communes les éléments fiscaux leur permettant de préparer le budget réel. Monsieur BLANCHARD indique à ce titre que l'Etat a accordé un délai supplémentaire pour adopter le budget (15 avril au lieu du 31 mars). Il trouve par ailleurs cette présentation du budget un peu étonnante au regard du peu de détails donnés sur le fonctionnement. Il précise que malgré le nombre important de projets d'investissement évoqués, seulement 41% pourront être réalisés. Monsieur BLANCHARD souhaiterait savoir ce qu'il est advenu du projet du hameau du Petit Thérain puisqu'il s'agit d'un aménagement utile pour prolonger la piste cyclable entre Saint-Leu et Thiverny.

Monsieur BLANCHARD explique que la politique financière de la ville est de contraindre le budget de fonctionnement pour réaliser un grand nombre d'investissements, alors que l'Etat a demandé aux communes de réduire leurs dépenses.

Monsieur BLANCHARD informe l'assemblée que le conseil général vient d'être renouvelé (majorité de gauche + 1 siège) et que par conséquent les rapports, bien que corrects avec la

commune, ne seront pas amenés à évoluer. Il appelle Monsieur BESSET à la prudence quant à ses relations avec les élus politiques de droite puisque le budget comprend un financement lié à la réserve parlementaire de Monsieur MARINI.

Monsieur BLANCHARD indique qu'il s'agit d'un budget de rigueur en raison de la réduction du fonctionnement (baisse des dépenses de personnel notamment).

Monsieur EUVERTE explique les dépenses de fonctionnement ont été réduites de 500 000€ en 3 ans (renégociation de contrats, non appel à la sous-traitance, réorganisation des services et maintien du personnel). Monsieur EUVERTE souhaite arriver à un budget de fonctionnement de 5 millions d'euros. Il précise que les 500 000€ qui ont été dégagés tous les ans ont permis d'ajouter 1 500 000€ au budget d'investissement.

Monsieur BESSET rappelle qu'un ensemble de projets a été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Il indique que le projet du Petit Thérain, évoqué par le groupe d'opposition, sera traité dans les prochaines années. Concernant la subvention d'Etat (réserve parlementaire), Monsieur BESSET explique que plusieurs villes profitent de cette subvention. Il ajoute que malgré la baisse des dépenses de fonctionnement, les services n'ont pas été réduits, et de nombreuses animations supplémentaires ont lieu tous les ans (50 au total) dans tous les domaines. Monsieur BESSET note également une réelle augmentation de l'efficacité dans certaines dépenses de fonctionnement : question du nettoyage par exemple. Il explique que cette baisse de fonctionnement a permis à la commune de financer un chantier d'insertion et de renforcer les structures de direction (communication et culture).

Madame TAQUET souhaiterait avoir des explications complémentaires concernant les chapitres 67 (charges exceptionnelles) et 73 (impôts et taxes). Elle note en effet des augmentations importantes. Monsieur EUVERTE explique que le compte 67 correspond au résultat d'exploitation prévisionnel (dépenses non affectées qui permettent d'équilibrer le budget). Concernant le compte 73, il indique qu'il s'agit des impôts directs, et des diverses taxes. Le budget 2010 avait prévu 4 253 000 € et il a été réalisé 4 470 000 € somme quasiment égale à celle prévue cette année (4 566 000 €). Monsieur BESSET indique que selon le dernier recensement de 2011, 80 logements nouveaux se sont créés depuis 5 ans.

Monsieur BESSET fait suite au tract distribué dans la ville par Monsieur MICHALON et invite ce dernier à s'exprimer lors des séances du Conseil Municipal. Monsieur MICHALON explique que les tracts permettent à la minorité municipale de s'exprimer auprès de la population. Monsieur EUVERTE indique que Monsieur MICHALON l'a cité personnellement dans son tract. Il précise que le Conseil Municipal se concentre sur les affaires de la commune dans le respect des partis politiques. Monsieur MICHALON explique qu'il s'agit d'une séance de conseil municipal et que ce sujet n'a pas à être traité lors de cette séance. Il indique par ailleurs que les propos rapportés dans le tract sont un état de fait. Monsieur MICHALON respecte la sensibilité politique de Monsieur EUVERTE. Monsieur BLANCHARD explique que chacun est libre de ses engagements et que chacun est libre de les apprécier. Il précise néanmoins que la Municipalité devra faire un choix politique lors des prochaines élections sénatoriales. Monsieur BESSET insiste sur le fait qu'il s'agisse d'un budget non partisan qui prend en compte un contexte extérieur, en continuité avec les orientations budgétaires.

Monsieur BLANCHARD souhaite revenir sur le débat concernant la réserve parlementaire en indiquant que cette subvention doit obligatoirement être utilisée pour l'équipement ou l'aménagement des communes. Il rappelle que la ville de Compiègne bénéficie d'une réserve parlementaire de 2 millions d'euros tous les ans. Monsieur BLANCHARD se questionne sur la méthode d'attribution de la réserve parlementaire en précisant que 80% de ces crédits vont aux

« amis » politiques de Monsieur MARINI. Monsieur BESSET exprime le fait que si la règle d'attribution des réserves parlementaires devait être modifiée, ce serait au niveau national. Il ajoute que cette subvention sera sans contrepartie.

Monsieur BESSET appelle le conseil à en délibérer.

Adopté par 22 voix pour, 5 abstentions

8) Subvention aux associations

Monsieur BESSET propose au Conseil d'augmenter de 1 % au maximum les subventions à toutes les associations ayant déposé un dossier. Au budget l'augmentation globale du compte a été fixée à 2% afin de pouvoir répondre aux nouvelles associations créées.

Monsieur BESSET indique qu'une nouvelle association « Lupo Jeunes » a été créée dans le domaine de la jeunesse, ainsi qu'une association de parents d'élèves (FCPE à l'école R. Carbon). Il ajoute qu'une autre association de parents d'élèves devrait se créer très rapidement à l'école maternelle Jean-Baptiste Clément.

Madame TAQUET souhaite savoir si toutes les associations ont pu bénéficier d'une subvention, et si l'Amicale du Personnel aurait demandé à avoir plus de moyens. Monsieur BESSET précise qu'il s'agit de subventions de fonctionnement et qu'il peut donc exister des clubs ou associations qui déposent tout un dossier de projets. Il indique que le souhait de la Municipalité est de réfléchir à un système qui accompagnerait davantage les évolutions. Monsieur BLANCHARD valide ce dernier point. Il explique que 3€ ont été ajoutés par association, ce qui correspond à un montant total de 73€ pour 23 associations. Monsieur BLANCHARD insiste sur un rapport d'échange avec les associations pour connaître leurs besoins réels. Monsieur BESSET indique qu'il s'agit d'un lourd chantier. Monsieur HUBERT confirme le fait qu'il serait appréciable d'appliquer une autre méthode qui reflèterait davantage les besoins des associations.

Monsieur BLANCHARD souhaite savoir pourquoi la subvention du CLDD a baissé. Monsieur BESSET confirme que cette diminution a été réalisée à la demande de l'association. Monsieur BLANCHARD note par ailleurs qu'il n'y a aucune subvention accordée à l'amicale des sapeurs pompiers. Madame GERTHOFFERT signale que la demande a bien été déposée à l'accueil. Monsieur BLANCHARD souhaite obtenir les statuts et objectifs de l'association Lupo Jeunes. Madame CARRASCO indique que l'association a été montée par des jeunes de 16 à 20 ans, accompagnés par leurs parents. Parmi les activités, elle précise qu'ils ont organisé un karaoké lors du téléthon, ainsi qu'une soirée disco en partenariat avec le club de judo. Parmi les projets, Madame CARRASCO explique que la volonté de l'association est d'organiser des soirées à thème, des bals dansants pour les anciens, des sorties culturelles...

Monsieur BESSET appelle le Conseil à en délibérer.

Adopté par 23 voix pour, 4 abstentions

9) Subvention à l'amicale du personnel

Comme pour les autres associations, Monsieur BESSET propose au conseil une augmentation de 1% à la subvention pour l'amicale du personnel, soit un montant de 9989€.

Monsieur BESSET appelle le conseil à en délibérer.

Adopté à l'unanimité

SERVICES TECHNIQUES

10) Demande de subvention DETR

Monsieur HARDIVILLEZ explique que la commune souhaite procéder à la mise en accessibilité de la salle Art et Culture. La partie subventionnable des travaux a été estimée à 180 588,00 € HT. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 40% au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2011).

Monsieur HARDIVILLEZ demande au conseil d'approuver l'opération projetée, de solliciter le concours financier l'Etat afin de l'aider à réaliser les travaux.

Le conseil est appelé à en délibérer.
Adopté à l'unanimité

11) Demande de subvention Etat

Monsieur BESSET explique que dans le cadre des travaux de sécurisation et d'aménagement du Musée estimés à 45 757 €HT, il est possible d'obtenir auprès de M. Philippe MARINI, Sénateur, une subvention de l'Etat (réserve parlementaire) d'un montant de 20 000 € représentant au maximum 50% du montant des travaux HT.

Monsieur BESSET demande au conseil d'approuver l'opération projetée, et de solliciter le concours financier de l'Etat afin de l'aider à réaliser ces travaux.

Le conseil est appelé à en délibérer.

Adopté par 22 voix pour, 1 abstention et 4 contre

Le groupe d'opposition précise que les 4 votes contre concernent le principe d'attribution des réserves parlementaires.

Monsieur HUBERT indique que son abstention concerne le fait d'avoir cité Monsieur MARINI dans la présentation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MICHALON souhaite savoir si la gardienne de la RPA sera remplacée suite à son prochain départ en retraite. Il explique que les résidents sont inquiets concernant cet éventuel non remplacement. Monsieur BESSET indique qu'une réflexion sur le gardiennage est en cours et qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Il rappelle la volonté d'un rapprochement inter générationnel. Monsieur BLANCHARD explique qu'il s'agit d'une présence humaine et qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion approfondie.

Monsieur HUBERT s'interroge sur la maison de Monsieur CARON. Monsieur BESSET explique qu'il n'y a pas de nécessité à utiliser un autre bâtiment public actuellement car cela nécessiterait un aménagement complet. Il indique qu'il serait envisagé de céder ce bâtiment dans une formule de SCI sociale. Cela permettrait une mise en location pour les personnes à faibles revenus. Monsieur BESSET indique que ce logement se situe à côté de la passerelle SNCF et qu'il sera utile d'étudier les aménagements autour de celle-ci.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur BESSET lève la séance à 23 H 50.

**Le Secrétaire de séance
Stéphane HAUDECOEUR**